

## Comité de direction du 4 juillet 2023

---

### Membres présents :

**Collège des élus :** Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ.

**Collège des socioprofessionnels :** Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

### Membres excusés :

**Collège des élus :** Pierre AMALOU, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING.

**Collège des socioprofessionnels :** Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Clotaire GAILLARD, François BOUDOU, Patrice COSTE, Isabelle DHOMBRES, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE.

**Techniciens présents :** Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury, Angéline Seylle

Le quorum est atteint la séance peut débuter.

Début de séance : 18h10

Le Président excuse le vice-président, Robert Siegel, qui lui donne procuration pour le vote des rapports.

- Vote du PV du Comité de Direction du 29.03.23 :

Aucune remarque spécifique

Approbation du PV à l'unanimité.

- **Rapport n° 1 : Tarifs des visites guidées**

Présentation du rapport par Fabienne Barrere-Ellul, directrice de l'Office de Tourisme

Programmation estivale des visites guidées et animations proposée par l'Office de tourisme dans les différents sites et village de la Vallée de l'Hérault.

Présentation des tarifs des animations et des visites guidées ainsi que des médiations pour la saison 2023.

Mme Sanchez demande si les animations sont communiquées aux hébergeurs, aux campings. Il serait intéressant de leur proposer cette liste.

Mme Barrere-Ellul : Les documents sont donnés et diffusés auprès des hébergeurs/hébergements et nous allons recommencer les hors-les murs dans les campings.

Mme Léger demande si les accompagnants sont comptés dans le nombre de participants pour l'Escape Game d'Argileum. Mme Seylle confirme que les accompagnants sont des participants. Mme Léger souligne que l'on risque d'avoir un adulte et 7 enfants en dessous de 10 ans et donc gratuits. Une jauge à l'inscription va être mise en place.

**Vote du Rapport n° 1 :**

Adopté à l'unanimité.

- **Rapport n° 2 : Partenariat parking brasserie**

Le Président présente le rapport et rappelle l'historique des usages de la dotation de ticket à 1€, mis en place par la direction et le comité de direction précédents afin de lancer et soutenir l'activité de la brasserie sur le site du pont du Diable.

Présentation des 4 propositions faites au comité afin qu'il choisisse une option à proposer à la Brasserie.

Mme Sanchez demande si les 5500 sont vraiment utiles, elle trouve que cela représente beaucoup car les personnes du territoire possèdent un abonnement.

Mme Léger demande si on peut lui demander de les distribuer uniquement le soir.

Le Président annonce qu'un comptage des contremarques est effectué et que les tickets seront distribués au fil de la saison et des animations.

Mme Bonnet souligne que l'intérêt pour nous est de faire fonctionner la brasserie.

Monsieur le Président dit que l'Office de Tourisme soutient la Brasserie et communique beaucoup sur les activités et animations. L'OT fait sa part, il faut que les choses soient justes et équitables pour le fonctionnement des deux structures.

Pascal Delieuze, intervient, lors du précédent CODIR il avait pris le parti de la Brasserie car il n'avait pas connaissance de cette pratique de tickets à tarif plus que préférentiel.

Aujourd'hui, les tickets gratuits font pencher la balance autrement car la brasserie utilise des tickets gratuits pour le midi et ce n'est pas le but. Cela paraît logique que les gens paient

le parking pour venir manger le midi car ils sont déjà sur le site. Préconiser l'utilisation des tickets offerts uniquement le soir. A terme, il faudrait que l'on donne des rabais pour le soir et non pour le midi. Nous sommes là pour aider les acteurs du territoire et non pour les favoriser.

David Cablat demande pourquoi la barrière ne s'ouvre pas à 23h plutôt qu'à minuit pour privilégier les personnes qui viennent manger.

Fabienne reconnaît que le lieu est particulier et difficile pour gérer la fréquentation. Les animations font venir du monde et engrangent des recettes qui ne sont pas négligeables.

La décision de ce soir est transitoire et valable uniquement pour la saison 2023 car l'année prochaine le système va être modifié.

M. Isure remarque et précise que si la brasserie a postulé c'est qu'il est satisfait de la place et que c'est rentable.

M. Barral pense que l'on peut argumenter sur la gestion interne de l'activité mais au final on peut être aimable et aidant mais il faut que tout le monde s'y retrouve, tant la Brasserie que l'OTI.

Mme Léger fait remarquer que dans le bail il y a le matériel et que donc c'est déjà avantageux pour les gestionnaires.

On se retrouve actuellement dans un mauvais usage de l'exploitation du parking qui perdure depuis des années pour faciliter le développement et encourager l'exploitant.

Le vote de ce soir est un soutien envers le gestionnaire.

Président : Option 2 est celle qui se situe dans la moyenne et qui permet de faire une transition.

Mme Barrere-Ellul signale que la Brasserie a dépensé 6000€ de communication en flyer pour les animations.

Option 4 2000 tickets gratuits

Il faut trouver la bonne formule car l'animation que la brasserie apporte au site n'est pas négligeable.

2000 tickets gratuit soit un « manque à gagner » de 12 000 € à utiliser pour les soirées

#### Vote du rapport n° 2 :

Le comité propose l'option 4 avec 2000 tickets gratuits pour la saison 2023 et qui seront distribués progressivement au cours de l'été.

- **Rapport n° 3 : Convention partenariat CCVH OTI Musette et Bicyclette**

Présentation de l'évènement qui se déroule dans le cadre de Fascinant week-end porté par le label Vignobles et Découvertes.

Cette manifestation n'existe pas dans le sud de la France. Le but est de mettre en valeur nos paysages et nos communes.

Sur 2 jours, le samedi et le dimanche, elle se situe au Pouget et les 3 circuits (de 20 à 50 km font la part belle aux communes du sud.

Une convention entre la Communauté de communes et l'Office de Tourisme qui sera en charge de commercialiser les dossards et les séjours au travers de l'Agence Locale

L'OTI s'occupe de la billetterie, et de proposer des programmes complets au travers de l'agence locale.

Vote du rapport n° 3 : voté à l'unanimité

- **Rapport n° 4 : Organisation de l'évènement Pétanque**

Prévu à la base à Saint Bauzille de la Sylve, cet évènement se tiendra sur la commune de Montpeyroux.

Il s'agit d'un produit test afin de faire découvrir la pétanque et permettre la rencontre avec des locaux, c'est proposer aux touristes de vivre une expérience.

Si le public accroche à ce type d'animation, l'idéal serait de décliner le produit sur tout le territoire.

Vote du rapport n° 4 :

Voté à l'unanimité

- **Rapport n° 5 : Délégations des déléguées au CNAS**

Vote du rapport n° 4 :

Voté à l'unanimité

**Questions diverses :**

- Projet Passa Méridia/ Festibol
- Festival au fil de l'Hérault
- Sieste acoustique également à Rieussec, à l'abbaye de Gellone
- Présentation du rapport provisoire de l'audit Qualité Tourisme. La candidature au renouvellement passera en commission au mois de septembre.

**Séance du 4 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 1<sup>er</sup> juin 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	16

Date d'affichage

Date de convocation  
1<sup>er</sup> juin 2023

Date de retrait d'affichage

**Membres présents :**

**Collège des élus :** Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ.

**Collège des socioprofessionnels :** Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESSE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

**Membres excusés :**

**Collège des élus :** Pierre AMALOU, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

**Collège des socioprofessionnels :** Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Clotaire GAILLARD, François BOUDOU, Patrice COSTE, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Isabelle DHOMBRES.

**Techniciens présents :** Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury et Angéline Seylle  
 Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

**28-2023 : Programmation et tarifs des animations de l'été**

Dans le cadre du développement touristique du territoire, l'Office de Tourisme Intercommunal, propose des animations et des visites guidées payantes. Un calendrier est établi tout au cours de la saison et est relayé par les diverses publications de l'OTI et de la Communauté de Communes Vallées de l'Hérault.



## Programmation estivale

Jour	Visite	Animation Argileum	Animation abbaye	Animation MDS
Lundi	10h30 St-Guilhem-le-Désert et de son abbaye			
Mardi	16h30 Argileum	Modelage Oyas	10h Petit Archéologue	11h30 Animation dégustation et découverte du vin
Mercredi	10h30 St-Guilhem-le-Désert et de son abbaye 14h30 Abbaye d'Aniane	Modelage Carte Postale des Vacances		
Jeudi	16h30 Argileum	Modelage Hérisson		16h30-19h « Rencontre avec un producteur »
Vendredi	10h St Jean de Fos			
Samedi	10h30 St-Guilhem-le-Désert et de son abbaye 16h30 Argileum	Jeu d'enquête « Mission Argileum », 22 juillet, 5 août et 19 août		

### Cinq nouvelles visites sont proposées durant les soirées Place au Terroir :

**Bélarça** : le jeudi 6 juillet

**Puilacher** : le mercredi 19 juillet.

Une seconde date sera proposée en août (en attente) ainsi que pour les Journées Européennes du patrimoine, les 16 et 17 septembre.

**Montpeyroux** : le jeudi 20 juillet

**St-Jean-de-Fos** : le mercredi 2 août

**Gignac** : le mardi 22 août

### Tarifs des animations :

- **Tarifs des Visites guidées** : de 9€ par adulte et 5€ par enfant.
- **Ticket duo** (les mercredis : visites guidées de St-Guilhem et d'Aniane) 10€ (au lieu de 18€).
- **Tarif Médiation du village de Saint-Guilhem-le-Désert** : 2€ (prestation faite par les stagiaires)
- **Combo médiation du village de St-Guilhem-le-Désert et entrée Argileum** : 6€
- **Visite d'Argileum** au tarif de 6€ par adulte et de 3.50€ pour les 10 à 18 ans.

- Ateliers de poterie Argileum, tarifs de 11€ (9€ enfant et réduit) et 20€ pour le tournage.
- Atelier petit archéologue, tarif de 10€ pour les enfants de 7 à 12 ans.
- Jeu d'enquête « Mission Argileum » pour les enfants à partir de 8 ans, limité à 8 participants. Tarif 6€/adulte, 3€50/ 10-18 ans, gratuit pour les moins de 10 ans ainsi que les premiers samedis du mois.
- Animation dégustation et découverte du vin à la Maison du Grand Site : 5€.

### Tarifs des Tambourinades des 18 juillet et 24 août

Formule	Adultes	Enfants
Initiation + dégustation + match	16€	8€
Dégustation + match	12€	6€

**Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide**

- D'adopter la programmation les tarifs des animations et visites guidées de l'Office de Tourisme Intercommunal pour la saison 2023 tels que définis ci-dessus.

Vote pour : 16

Fait à Gignac, le 05/06/2023

Le président,  
Claude Carceller








**Séance du 4 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 1<sup>er</sup> juin 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	16

Date d'affichage

Date de convocation  
1<sup>er</sup> juin 2023

Date de retrait d'affichage

**Membres présents :**

**Collège des élus :** Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ.

**Collège des socioprofessionnels :** Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESSE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

**Membres excusés :**

**Collège des élus :** Pierre AMALOU, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

**Collège des socioprofessionnels :** Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Clotaire GAILLARD, François BOUDOU, Patrice COSTE, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Isabelle DHOMBRES.

**Techniciens présents :** Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury et Angéline Seylle  
Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

**29-2023 : Tarif parking Maison du grand site partenariat avec la Brasserie**

L'Office de Tourisme Communautaire, en charge de la gestion du parking du pont du Diable accorde traditionnellement aux gestionnaires de la Brasserie du pont du Diable un tarif préférentiel d'achat des tickets de parking pour leur permettre de contribuer à l'attractivité du site en organisant des événements et des animations.

La Brasserie s'est engagée sur 27 animations pour la saison 2023 et estime ses besoins à **1500 tickets gratuits et 4000 tickets à 1€.**

Cette estimation dont le dimensionnement semble très généreux, conduirait toutefois à une perte de recette pour l'OTI de l'ordre de 30 000 € (cf. ci-dessous).

Afin de limiter le manque à gagner ainsi induit, le Président de l'Office de Tourisme propose au comité de faire une contreproposition et de choisir entre les options suivantes :



	Tickets gratuits animation	Contremarque au tarif préférentiel			Coûts pour la brasserie*		Coûts pour l'OTI*		Manque à gagner de l'OTI*
		1 €	2 €	4 €	tickets gratuits animations	tickets réduits	tickets gratuits animations	tickets réduits	total
Estimation brasserie	1 500	4 000			0	4 000	9 000	20 000	29 000
Option 1	1 000			4 000		16 000	6 000	8 000	14 000
Option 2	1 000	1 000		3 000		13 000	6 000	11 000	17 000
Option 3	1 000	1 000	3 000			7 000	6 000	17 000	23 000
Option 4	2 000						12 000		12 000

\*Synthèse financière des différentes options sur la base d'un ticket à 6€

### Option 1 :

- 1000 tickets offerts pour les animations
- 4000 contremarques à 4 € destinées à la clientèle générale.

Avantages	Inconvénients
Manque à gagner pour l'OTI sensiblement réduit.	Tarif très supérieur à la demande de la Brasserie et donc susceptible d'être mal accepté

### Option 2 :

- 1000 tickets offerts pour les animations
- 1000 contremarques à 1€
- 3000 contremarques à 4€

Avantages	Inconvénients
Atténuation du manque à gagner pour l'OTI tout en accordant un tarif très préférentiel à un large public (2000 personnes). La Brasserie peut faire bénéficier à l'ensemble de ses clients de contremarques à tarif réduit	La brasserie devra accepter de diminuer ses attentes financières.

### Option 3 :

- 1000 tickets offerts pour les animations
- 1000 contremarques à 1€
- 3000 à 2€

Avantages	Inconvénients
La Brasserie peut faire bénéficier à 4000 de ses clients de contremarques à tarif réduit et contribue à leur financement de façon très raisonnable.	Manque à gagner pour l'OTI plus important que dans les options 1 et 2.

#### Option 4 :

- 2000 tickets offerts (0€) pour les animations nocturnes, fournis au rythme des animations proposées par la brasserie sur les 2 mois de l'été 2023.

Avantages	Inconvénients
Cette option engendre le moins de perte pour l'OTI. La Brasserie ne débourse rien.	Ne répond pas aux attentes de l'exploitant.

Le choix du comité de direction ne concerne que la saison 2023 considérée comme une période de transition.

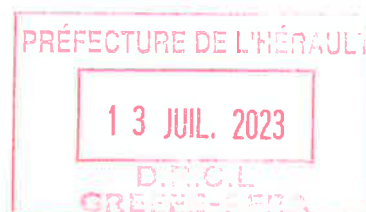
Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- De retenir l'option numéro 4, telle que définie ci-dessus.

Vote pour : 16

Fait à Gignac, le 05/06/2023

Le président,  
Claude Carceller



Séance du 4 juillet 20223

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	16

Date d'affichage

Date de convocation  
1<sup>er</sup> juin 2023

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 1<sup>er</sup> juin 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

**Membres présents :**

**Collège des élus :** Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ.

**Collège des socioprofessionnels :** Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESSE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

**Membres excusés :**

**Collège des élus :** Pierre AMALOU, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

**Collège des socioprofessionnels :** Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Clotilde GAILLARD, François BOUDOU, Patrice COSTE, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Isabelle DHOMBRES.

**Techniciens présents :** Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury et Angéline Seylle  
Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

**30-2023 : Convention de partenariat OTI et CCVH Evènement  
« Musette et bicyclette »**

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault accueillera la première édition de « Musette et Bicyclette » initiée par la commune du Pouget, les samedi 21 et dimanche 22 octobre 2023.

Cet évènement sera intégré au programme national des « Fascinants Week-end » organisé par le label Vignobles et Découvertes à ces dates.

En parallèle de la gestion courante des équipements dédiés aux sports de nature, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est compétente pour soutenir l'organisation d'évènements sportifs sur son territoire afin de promouvoir la destination, et dynamiser le réseau local de pratiquants.

L'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault est quant à lui en mesure d'assurer la promotion de la Vallée l'Hérault et œuvre quotidiennement pour le développement et la qualification du tourisme sur cette destination.

La convention ci-jointe a pour objet de définir le rôle de chacune de ces 3 structures dans le déroulement de « Musette et Bicyclette » et les conditions dans lesquelles elles mettront en œuvre leur partenariat pour cette manifestation.

Elle prévoit notamment :

- la mise en place d'un groupe de travail
- le concours logistique de la commune du POUGET
- une coordination générale confiée à la CCVH
- le concours de l'OTI en matière de communication et d'animation

Elle sera soumise à l'approbation du conseil Communautaire de la CCVH le 10 juillet prochain.

Il est proposé d'adopter son contenu et d'autoriser Monsieur Le Président à la signer.

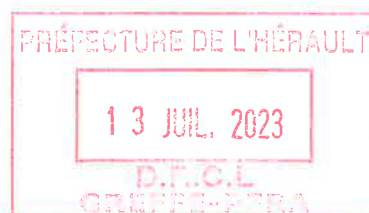
**Le comité, Oûi l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide**

- D'adopter la convention de partenariat « Musette et Bicyclette » jointe en annexe
- D'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Vote pour : 16

Fait à Gignac, le 05/06/2023

Le président,  
Claude Carceller



**Convention de partenariat pour l'organisation de  
l'évènement  
« Musette et Bicyclette » 1ere édition – Samedi 21  
Dimanche 22 octobre 2023**

**ENTRE :**

**La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault**, située 2 parc d'activités de Camalcé, 34150 Gignac, représentée par Monsieur Jean-François SOTO, agissant en qualité de Président, ci-après désignée par « **La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault** »

**D'autre**

**part,**

**ET :**

**L'Office du Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault**, situé 3 Parc d'Activités de Camalcé, 34150 Gignac, représenté par madame Fabienne BARRERE, agissant en qualité de directrice ci-après désigné par « **L'Office du Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault** »

**D'autre**

**part,**

**ET :**

**La commune du Pouget**, dont la mairie est située Route Neuve 34230 Le Pouget, représentée par MrThibault Barral, agissant en qualité de Maire,

Ci-après désignée par « **La commune du Pouget** »



**Exposé**

La Communauté de Commune Vallée de l'Hérault accueillera la première édition de « Musette et Bicyclette » le samedi 21 dimanche 22 octobre 2023.

L'organisation de cette manifestation, créée en 2023, par la municipalité du Pouget, en partenariat avec l'Office de Tourisme Intercommunal et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault vont permettre à cette manifestation d'avoir lieu.

Cet évènement sera intégré au programme national des « Fascinants Week-end » organisé par le label Vignobles et Découvertes à ces dates.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault, dans le cadre de sa compétence en matière d'équipements sportifs d'intérêt communautaire destinés à la pratique des activités de pleine nature assure une valorisation et un développement maîtrisé de ces activités.

En parallèle de la gestion courante des équipements dédiés aux sports de nature, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault soutient l'organisation d'évènements sportifs sur son territoire de compétences afin de promouvoir la destination, et dynamiser le réseau local de pratiquants.

L'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert - Vallée de l'Hérault assure la promotion de la Vallée l'Hérault et œuvre quotidiennement pour le développement et la qualification du tourisme sur cette destination.

L'organisation de « Musette et Bicyclette » répond à un objectif partagé, à savoir le développement sportif et la promotion de la Vallée de l'Hérault et en particulier cet évènement contribuera à la construction d'un marketing territorial destiné à promouvoir le sud du territoire de la CCVH comme territoire cyclable praticable en famille.

2 parcours de différents niveaux de difficulté seront proposés à l'occasion de ce rassemblement sportif ouvert à tous :

- Un parcours familial de 20km : départ du théâtre de Verdure au Pouget. Pour aller vers St Bauzille de la Sylve, vers Vendémian, Plaissan, Puilacher, Belarga, Tressan, pour revenir vers le Pouget.
- Un parcours de 35km : départ du théâtre de Verdure au Pouget. Pour aller vers St Bauzille de la Sylve, vers Vendémian, Plaissan, St Pargoire, Campagnan, Puilacher, Belarga, Tressan, pour revenir vers le Pouget.
- Un parcours de 50km : départ du théâtre de Verdure au Pouget. Pour aller vers St Bauzille de la Sylve, vers Aumelas, Plaissan, St Pargoire, Campagnan, Puilacher, Belarga, Tressan, pour revenir vers le Pouget.

La présente convention a pour objet de définir les engagements de chaque partie dans ce projet d'organisation.

**Ceci préalablement proposé, les parties sont convenues de ce qui suit :**



## **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir le rôle de chaque intervenant dans l'organisation de «Musette et Bicyclette » et les conditions dans lesquelles ils mettent sur pied la manifestation.

## **Article 2 – Groupe de travail**

### **2.1 – Objet**

Le groupe de travail est mis en place afin de coordonner l'intervention et les actions des différents signataires.

### **2.2 – Composition**

Un à trois représentants de chaque institution composent le groupe de travail.

### **2.3 – Fonctionnement**

Le secrétariat du groupe de travail (convocation, proposition de l'ordre du jour, compte-rendu) est assuré par l'organisateur. Le rythme des réunions du groupe de travail est mensuel sur convocation téléphonique ou par mail. Il devra s'assurer que la majorité des personnes puisse être présente.

### **2.4 – Compétence**

Le groupe de travail est un organe technique de réflexion garant de la pertinence et de la qualité d'organisation du projet. Il discute, rassemble et synthétise les propositions d'actions ; présente des recommandations sur les orientations en matière d'organisation, d'animation et d'accueil.

## **Article 3 – Description du projet**

### **3.1 – Objectifs**

- Mettre en valeur la partie sud du territoire.
- Créer un événement œnotouristique unique dans le sud de la France.
- Promouvoir la Vallée de l'Hérault en tant que territoire de pratique des sports de nature et territoire cyclable pour le loisir
- Promouvoir à travers des dégustations les produits locaux et notamment viticoles
- Inciter au respect des valeurs du Grand Site de France « Gorges de l'Hérault ».

### **3.2 – Publics visés**

- Les passionnés de vélos anciens et les personnes désireuses de participer à un évènement original venant de l'Hérault et des départements voisins désirant partager un moment sportif et convivial, et découvrir les espaces naturels de la Vallée de l'Hérault.
- Les amateurs d'oenotourisme.
- La population locale, et notamment le public familial, qui pourra venir vivre un évènement original en parcourant notamment le parcours familial.

### **3.3 – Contenu du projet**

Le projet mobilise les compétences respectives de l'organisateur et des signataires sur les thématiques d'accueil, d'animation, d'organisation des activités de pleine nature, de communication, de promotion et de valorisation du territoire et de ses produits, notamment viticoles.

Séance du 4 juillet 2023

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	16

Date d'affichage

Date de convocation  
1<sup>er</sup> juin 2023

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 1<sup>er</sup> juin 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

**Membres présents :**

**Collège des élus :** Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ.

**Collège des socioprofessionnels :** Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

**Membres excusés :**

**Collège des élus :** Pierre AMALOU, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

**Collège des socioprofessionnels :** Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Clotaire GAILLARD, François BOUDOU, Patrice COSTE, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Isabelle DHOMBRES.

**Techniciens présents :** Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury et Angéline Seylle  
Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

**31-2023 : Organisation de l'évènement « Pétanque » sur le territoire**

VU le code du tourisme, en particulier ses articles L. 133-4 et R. 133-1 et suivants ;  
VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles R. 2221-18 et R. 2221-28 ;

A l'issue de l'étude sur la mise en tourisme opérationnelle du territoire, il a été décidé de la création du produit touristique « Tu tires ou tu pointes ? »

Une proposition d'initiation à la pétanque et à l'histoire du jeu de boule en vallée d'Oc.

Un partenariat est établi avec la « Boule philosophe », amicale de Pétanque de Montpeyrroux, sous forme d'une convention partenariale événementielle définissant un produit touristique convivial ouvrant sur la rencontre entre visiteurs et locaux.

Sur la base de 8 personnes accueillies sur le terrain de pétanque de Montpeyrroux, la soirée découverte se déroulerait comme suit :

- **18h30** : accueil avec un rafraichissement. Présentation du déroulé de la soirée.
- **18h45** : Médiation sur l'histoire de la pétanque en Vallée d'Oc, des boules en bois cloutées au jeu de pétanque contemporain
- **19H00** : Formation des équipe et tournois initiatique
- **21h00** : repas partagé avec l'amicale

Remise des dotations à la fin du tournoi  
 Vente des boules de pétanque Vallée de l'Hérault.  
 Le club assure une buvette sur place, facture la soirée à l'OTI

**Prix de vente grand public :**  
 12€ pour les adultes, 5€ pour les enfants.

**Dates fixées en 2023** : le mercredi 26 juillet et le mercredi 9 août.

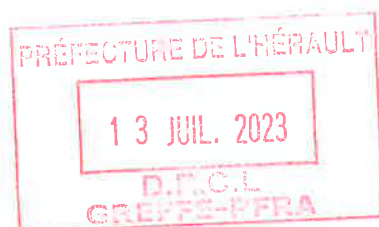
**Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide**

- D'approuver le nouveau produit touristique et les dates prévues pour la saison 2023
- D'adopter les tarifs tels que définis ci-dessus.

**Vote pour : 16**

Fait à Gignac, le 05/06/2023

Le président,  
 Claude Carceller



Séance du 4 juillet 2023

Nombre de membres		
Afférents Au comité de direction	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	22	16

Date d'affichage

Date de convocation  
1<sup>er</sup> juin 2023

Date de retrait d'affichage

L'an deux mille vingt-trois, le 4 juillet à 18h00, les membres du Comité de Direction dûment convoqués le 1<sup>er</sup> juin 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault à Gignac, sous la présidence de Monsieur Claude Carceller.

**Membres présents :**

**Collège des élus :** Thibaut BARRAL, David CABLAT, Claude CARCELLER, Pascal DELIEUZE, Chantal DUMAS, José MARTINEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Martine BONNET, Jean-Marc ISURE, Marie-Hélène SANCHEZ.

**Collège des socioprofessionnels :** Lydie CARBOU, Elodie LEGER, Claude DESTAND, Thierry LANIESE, Jacques PROUGET, Gérard SIMON.

**Membres excusés :**

**Collège des élus :** Pierre AMALOU, Philippe LASSALVY, Marie-Françoise NACHEZ, Xavier PEYRAUD, Nicolas ROUSSARD, Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Robert SIEGEL, Jean-François SOTO, Grégory BRO, Jean-Luc DARMANIN, Béatrice FERNANDO, Bernard GOUZIN, Daniel JAUDON, Véronique NEIL, Ronny PONCE, Jean-Pierre PUGENS, Florence QUINONERO, Christian VILOING

**Collège des socioprofessionnels :** Norbert ALAÏMO, Mireille CASAGRANDE BONVARLET, Isabelle du BOULLAY, Gaëlle JORAND, Jeanne NICOLLET, Stéphane PANIER, Martin ROCH, Bénédicte TOURNAY, Clotaire GAILLARD, François BOUDOU, Patrice COSTE, Amélie DHURLABORDE, Guy de LAPOYADE, Isabelle DHOMBRES.

**Techniciens présents :** Fabienne Barrere-Ellul, Caroline Maury et Angéline Seylle  
Le quorum est atteint. L'assemblée peut délibérer valablement.

Objet de la délibération

**32-2023 : Modification de la délégation des délégués au CNAS**

Monsieur le Président informe que dans sa délibération du 19 septembre 2012, l'Office du Tourisme a décidé d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, afin de faire profiter aux salariés des offres de ce Comité.

Les délégations pour le mandat 2020-2026 ont été votées en comité de direction du 9 décembre 2020 en désignant M. Claude Carceller, représentant des élus et Mme Marie-Pierre Fernandez, représentante du personnel.

A la suite de la réorganisation de l'Office de Tourisme, la délégation du représentant du personnel a été attribuée à Angéline Seylle, assistante de direction.

Le comité, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide

- De désigner Madame Angéline Seylle, au titre du collègue des agents, en remplacement de Mme Marie-Pierre Fernandez.

Vote pour : 16

Fait à Gignac, le 05/06/2023

Le président,  
Claude Carceller

